

MAITRE D'OUVRAGE	MAIRIE DE COLOGNE 4, rue Camille Catalan 32 430 COLOGNE
-------------------------	--

AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL
32 - COLOGNE

ARCHITECTE

Alain PECLOSE
Architecte mandataire
1 rue Camille Catalan
32430 COLOGNE
Mail : ap.architectedplg@gmail.com
tél 05 62 05 13 26
port 06 73 40 32 37

BET STRUCTURES

3J Technologies
8, Bd Marcel Paul
BP 60003 ZI Pahin Concerto
31 170 TOURNEFEUILLE
Tél. 05 34 50 21 93
Fax. 05 61 78 04 99

ECONOMISTE

Eric ALQUIE
2, avenue de Lombez
31 000 TOULOUSE
Tél. 06 84 96 97 82

BET FLUIDES

SATEC Ingénierie
185 Av. des Etats Unis
31200 TOULOUSE
Mail : be@satec-ingenierie.com
Tél. 05 34 25 28 67
Fax. 05 61 24 33 12

ADDITIF N° 1 AU C.C.T.P.

PRO

.....

LOT N°7
CHAUFFAGE - VMC
PLOMBERIE SANITAIRES

PHASE
DCE

DATE
JUIN 2018

--	--

1 - OBJET

Le présent additif au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du lot N°7 a pour objet la définition des travaux et fournitures nécessaires à la réalisation des installations de froid pour l'aménagement d'un local commercial à COLOGNE (32).

Il concerne :

- La mise en œuvre d'une installation de froid commercial comprenant des évaporateurs dans les locaux déchets et laboratoire ainsi que dans la chambre froide positive, un groupe de condensation dans les combles et les raccordements électriques et en fluides frigorigènes des appareils.
- Les essais et mise en service.

Les ouvrages seront réalisés conformément aux prescriptions réglementaires et notamment aux Règles d'Hygiène Applicable

- Arrêté du 08 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant
- Conformément à la réglementation française, l'entreprise devra assurer les garanties biennales et décennales des installations telles que définies dans le régime des assurances professionnelles françaises.

Le titulaire du présent marché devra disposer d'un agrément pour la manipulation et la récupération des fluides frigorigènes.

L'ensemble des travaux pour la mise en œuvre des groupes froids sont à la charge du titulaire du présent lot.

2 -EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES

Groupes et évaporateurs

(calculés pour la température de base : été température sèche 35°C - Température humide 21°C)

- 1 groupe condenseur/compresseur pour la CF positive (0/2°C), le local laboratoire (10°C) et le local déchets.
- Fluide frigorigène adapté à la protection de l'environnement (coefficient GWP < 1400) : R448A ou R449A ou équivalent
- Base de calculs des puissances : introductions de 30 kg/m² par jour à + 20°C pour CF positive
- Ecart maximum entre température à obtenir dans l'enceinte et température d'évaporation du frigorigène: (ΔT) = - 7°C pour viandes.
- Marge de déclenchement des thermostats +/-1°C.
- Tuyauteries de liaisons de fluide frigorigène entre groupe et évaporateurs en faux plafonds des locaux jusqu'aux combles
- Groupes hermétique scroll avec 2 compresseurs par groupe.
- Pertes de charge admissibles sur tuyauteries frigorigères : aspiration 1°C, liquide 0,5°C.
- Isolation type armaflex 13 mm pour groupes positifs, 19 mm pour négatifs. Pour les parties extérieures, les canalisations avec le calorifuge seront placés dans des chemins de câbles métalliques capotés pleins dessus et dessous pour limiter les agressions UV et intempéries.

- Grilles de protection anti-insectes et rongeurs.
- Tableau électrique de protection aux normes en vigueur, avec horloges de dégivrage réglables et affichage défauts de chaque groupe.
- Fixation du groupe extérieur sur châssis métallique avec plots anti-vibratiles au présent lot.
- Evaporateurs avec détendeurs, électrovanne, et dégivrage électriques livrés montés

Local à traiter	Dimensions local	Tpe	Puissance minimale
Local déchets	2,1m ² x 2,5 m	+0/+10°C	1000 W
Laboratoire	22,3 m ² x 2,5 m	+0/+4°C	4500 W
CF	15,2 m ² x 2,5 m	0/2°C	3800 W

Groupes de condensation froid positif :

- Marque : ZXDE-050 E - TFD d'Emerson ou équivalent
- Position : selon plan
- Fluide frigorigène : R 448A
- Puissance frigorifique : environ 8,8 kW froid
- Niveaux d'émergence selon décret N° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique, codifié sous les articles R.1334-30 à 37 et R.1337-6 à 10-2 dans le code de la santé publique.
- Groupes insonorisés avec niveau de pression acoustique ne dépassant pas 40 dB(A) à 10m

Evaporateur CF positive :

- Marque : FRIGABOHN, LUVE ou équivalent
- Type : Plafonnier pour le local déchets et cubique pour la chambre froide et le laboratoire
- Puissance : selon type de parois et en fonction du taux d'approvisionnement pour la chambre froide.

Le titulaire du présent lot devra l'ensemble des raccordements électriques depuis les attentes du lot électricité près du groupe de condensation y compris câblage depuis les groupes jusqu'aux évaporateurs, des tuyauteries de fluides frigorigènes, des remplissages en fluides frigorigène, des évacuations de condensats jusqu'aux attentes en sol.

Le titulaire du lot devra également le paramétrage des équipements, la mise en place d'une supervision des températures en relation avec les règles HACCP, les réglages et essais de mise en service ainsi que la formation du personnel.

Il sera mis en œuvre un système d'alarme en cas de défaut des groupes ramené dans le laboratoire et sur transmetteur téléphonique.

Réseaux de fluides frigorigène :

Les réseaux de fluides frigorigènes seront réalisés en cuivre. Les canalisations seront calorifugées par coquilles de mousse de polyuréthane M1. Elles circuleront sur chemins de câbles. L'entreprise réalisera les essais d'étanchéité, le tirage au vide et le remplissage des réseaux. Elle indiquera les charges de fluides frigorigènes et intégrera dans les DOE les PV d'essais.